



Séance plénière du **17 décembre 2020**,

L'an deux mille vingt, le **dix-sept** du mois de **décembre** à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Hicham BOUJILAT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
Mme Carole TABBAGH-GRUAU à M. Yannis BONNET
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Raymond LE VAN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/01

Motion pour le maintien d'une activité Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration au Lycée Pierre Gilles de Gennes

Considérant l'information donnée par M. le Proviseur à l'équipe enseignante sur la menace de fermeture de la formation Métiers de l'Hôtellerie Restauration dès la rentrée prochaine en vue de la mise en place d'un seul pôle de formation par département pour une famille de métiers (en l'occurrence, Métiers de l'Hôtellerie-Restauration),

Considérant qu'il existe deux pôles de formation aux métiers de la restauration liés à deux bassins de vie distincts : le lycée de Château-Chinon et celui de Cosne sur Loire mais qu'il est illusoire de penser que les jeunes, intéressés par cette formation et issus du bassin de Cosne-Cours sur Loire seront enclins à choisir une formation à Château-Chinon,

Considérant que les jeunes inscrits dans cette formation sont souvent issus d'un milieu social défavorisé et ayant eu un parcours scolaire souvent chaotique sont peu mobiles et n'opteront pas pour un lieu de formation très éloigné de leur domicile qui impliquerait un statut d'interne et des frais de transport inhérents (temps de trajet de 2h30 via train et bus),

Considérant que le Rectorat se base sur le nombre d'élèves en N-3 pour décider de la pérennité d'une section professionnelle alors que les chiffres varient d'une année à l'autre et contredisent parfois les statistiques,

Considérant que les effectifs des classes sont, cette année, de 22 élèves sur 24 en Seconde, 17 élèves sur 24 en Première et 16 élèves sur 24 en Terminale. Le taux de remplissage est donc à plus de 76% et de 92% sur la seule année de Seconde soit celle du recrutement,

Considérant que nous appartenons à un bassin particulièrement touristique qui génère 30% des emplois, les métiers de la restauration sont donc partie prenante de cette dynamique,

Considérant que le lycée possède un restaurant pédagogique dénommé « Le Balzac », connu de la population locale qui y déjeune et y dîne volontiers et qui demeure la vitrine de cette formation et valorise l'apprentissage des élèves,

Considérant que dans le cadre du Contrat de Ville 2021, M. Le Sous-Préfet a rappelé que l'un des 4 piliers prioritaires pour l'année à venir était « l'accès à la formation et l'insertion professionnelle » et que l'accès à la formation est une des priorités de la Région,

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après en avoir délibéré :

- **S'OPPOSE** à la fermeture de l'activité Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration au Lycée Pierre Gilles de Gennes

Nombre de conseillers : 54
Présents : 38
Pouvoirs : 8
Votants : 46
Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du 17 décembre 2020,

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIÉBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Hicham BOUJILAT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
Mme Carole TABBAGH-GRUAU à M. Yannis BONNET
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Raymond LE VAN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/02

Information du Président sur les décisions prises par délégation

- Délégations du Conseil Communautaire au Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020,

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 17 décembre 2020,

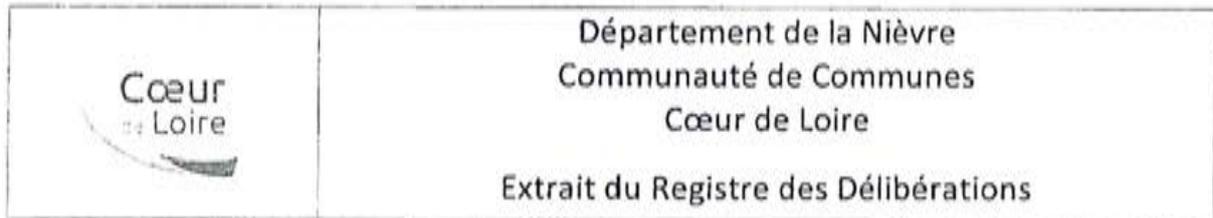
PREND ACTE des décisions prises par délégation, conformément aux tableaux joints à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 38
Pouvoirs : 8
Votants : 46
Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITE



Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du 17 décembre 2020,

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Hicham BOUJLILAT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
Mme Carole TABBAGH-GRUAU à M. Yannis BONNET
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Raymond LE VAN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/03

Election de la Commission d'Appel d'Offres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) constitue une instance de décision pour l'attribution des marchés dont la valeur estimée Hors Taxe est égale ou supérieure aux seuils européens.

Le mode de scrutin pour l'élection de ses membres est celui de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

5 membres titulaires et 5 membres suppléants doivent être élus.

Le Président de la Communauté de Communes est membre de droit de la commission.

En application de l'article L2121-21 du CGCT, l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette élection.

Liste des candidats :

M. Sylvain COINTAT – M. Patrick BONDEUX – M. Daniel GILLONNIER – Mme Marie-France LURIER – M. Yves RAVET – M. Thierry DÉMAY – M. Pascal FASSIER – M. Denis HOUCHOT – M. Michel BARRIERE – M. Philippe BOURGEOIS – M. Patrick RAPEAU

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **PROCEDE** à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente
- **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente

Membres titulaires :

- M. Sylvain COINTAT
- M. Patrick BONDEUX
- M. Daniel GILLONNIER
- Mme Marie-France LURIER
- M. Yves RAVET
- M. Thierry DÉMAY

Membres suppléants :

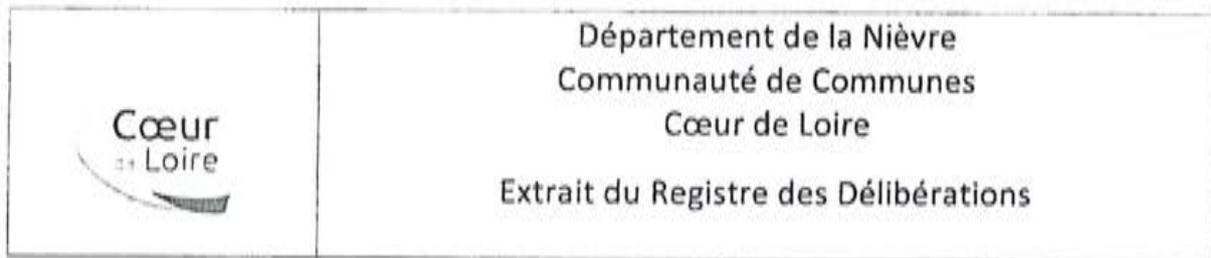
- M. Pascal FASSIER
- M. Denis HOUCHOT
- M. Michel BARRIERE
- M. Philippe BOURGEOIS
- M. Patrick RAPEAU

Nombre de conseillers : 54
Présents : 38
Pouvoirs : 8
Votants : 46
Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0



Pour extrait conforme
Le Président,

UNANIMITÉ



Séance plénière du 17 décembre 2020,

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Hicham BOUJILAT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
Mme Carole TABBAGH-GRUAU à M. Yannis BONNET
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Raymond LE VAN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/04

SIEEEN – Désignation d'un représentant à la Commission Consultative Paritaire Energie

La loi n°2015-992 du 17 août relative à la transition énergétique pour la croissance verte dite TECV prévoit en son article 198, transposé à l'article L. 2224-37.1 du CGCT, la création d'une commission consultative paritaire (CCP).

Cette commission a pour objet de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter les échanges de données.

Depuis plusieurs années, votre syndicat d'énergie autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz a déjà développé d'autres activités (planification territoriale, mobilité, ...) dans le secteur des énergies. Ces activités complémentaires doivent répondre à la nécessité de mutualiser des actions à une échelle départementale dans le domaine de la production d'électricité, de la maîtrise de la demande d'énergie avec le conseil en énergie partagé, ou, avec le groupement régional d'achat de fourniture d'énergie, ou le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques.

La loi TECV précise que la commission comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants d'EPCI à fiscalité propre. Chaque EPCI doit disposer d'au moins un représentant dans un souci de respect du paritarisme exigé par la loi.

Le Comité syndical dans sa séance du 4 mars 2017 a pris la décision de créer la commission consultative paritaire et de procéder à la désignation de ces 13 délégués titulaires et de leurs 13 suppléants, notre territoire départemental comprenant actuellement 2 Communautés d'Agglomération et 11 Communautés de Communes.

Chaque EPCI doit donc désigner un représentant titulaire et son suppléant.

Sont candidats :

- Titulaire : M. Gilbert LIENHARD
- Suppléant : M. Sylvain COINTAT

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** M. Gilbert LIENHARD comme représentant titulaire et M. Sylvain COINTAT comme représentant suppléant de la Communauté de Communes à la Commission Consultative Paritaire Energie

Nombre de conseillers : 54
Présents : 39
Pouvoirs : 8
Votants : 47
Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITE



Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du 17 décembre 2020,

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Hicham BOUJLILAT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
Mme Carole TABBAGH-GRUAU à M. Yannis BONNET
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Raymond LE VAN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/05

Exercice 2020 - Décision modificative n° 3

Cette décision modificative porte sur le Budget Général, le Budget Assainissement Collectif, le Budget SPANC, le Budget GÉMAPI et Budget Lotissement Val De Loire

BUDGET GÉNÉRAL

Elle consiste à régulariser des inscriptions budgétaires et corriger des imputations en fonctionnement et investissement.

Régularisations les inscriptions budgétaires en Fonctionnement :

- Prévoir une inscription pour l'étude de stratégie marketing touristique (+ 14 000 €)
- Compléter les crédits pour la cotisation RESO de l'École de musique du 4ème trimestre 2020 (+ 1 550 €)
- Corriger les imputations comptables pour le reversement du FPIC (8 445 €)
- Diminuer les crédits inscrits pour les prestations de services de la déchetterie (- 70 000 €)
- Inscrire des aides à verser aux entreprises suite à l'avenant n° 1 de la convention entre la Région et la Communauté de Communes pour le Fonds Régional des Territoires (+ 50 756 €)
- Régulariser les inscriptions pour les subventions à recevoir concernant l'étude de stratégie marketing touristique, les aides aux postes pour la Médiathèque et le Chantier d'insertion et le rachat de matière à la Déchetterie (+ 114 850 €)
- Constater une recette pour le Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnel (+ 26 075 €)
- Régulariser les inscriptions budgétaires pour les refacturations des charges de personnels aux budgets annexes (61 000 €)
- Corriger les inscriptions pour les attributions de compensation à percevoir (- 11 006 €) et à verser (14 926 €)

Régularisations des inscriptions budgétaires en Investissement :

- Corriger les inscriptions budgétaires pour le remboursement de prêt à la commune de Donzy suite au transfert de la Bibliothèque (+ 3 430 €)
- Prévoir une avance remboursable pour le budget GÉMAPI (+ 8 000 €)
- Corriger les inscriptions pour les attributions de compensation à verser (- 2 100 €)
- Annuler l'avance remboursable pour le budget SPANC (- 11 860 €)
- Corriger des imputations comptables pour l'acquisition du site internet de l'Office de Tourisme (17 000 €), et pour la mise en place du partage et de la sécurisation des données (8 000 €)
- Supprimer les crédits pour l'acquisition d'une BOM (- 208 000 €)
- Constater la cession d'un terrain à Donzy (+ 3 372 €) et d'un véhicule Peugeot 307 (350 €)
- Suite à l'avenant n° 1 de la convention Fonds Régional des Territoires, il s'agit d'inscrire en dépenses et recettes la contribution de la Région qui sera reversée aux entreprises (+ 50 756 €)

Le virement de la section de fonctionnement (Dépense de fonctionnement) vers la section d'investissement (Recette d'investissement) est augmenté de 179 687 €

Le tableau des subventions et les tableaux des APCP sont joints à la délibération. Une autorisation de programme a été ouverte en 2021 pour l'acquisition de 2 bennes à ordures ménagères.

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 058-200067916-20201217-2020_17_12_05-DE

BUDGET GÉNÉRAL - DM N° 03 / 2020				
FONCTIONNEMENT				
Dépenses			Recettes	
011 - 517/95/TOUR	Etude et recherche	14 000,00 €	74 - 74137/01	Dotations de rééquilibrage de group. des comm. -
011 - 6281/311/MUS	Contributions EPCC	1 550,00 €	73 - 73223/01	Fonds de rééquilibrage des ressources inters.
011 - 611/12/PAV	Prestations de services	70 000,00 €	78 - 78311/01	Attributions de compensation
014 - 739211/21	Attributions de compensation	14 920,00 €	76 - 7473/91/TOUR	Subventions de la Région
55 - 5574/90/A10E/FR	Subventions aux entreprises	10 750,00 €	76 - 7471/311/MED	Subventions de la Région
			74 - 7473/523/CI	Subventions de la Région
			74 - 7478/812/PAV	Subventions autres
			74 - 75332/01/FIN	Attribution Fonds Dépan. De la TP
			77 - 7788/911/GENA	Produits exceptionnels divers (Rég. BCI)
			77 - 7788/911/ASSA	Produits exceptionnels divers (Rég. BCI)
023/01	Virement à la Section d'investissement	179 627,00 €		
Total dépenses de fonctionnement		199 918,00 €	Total recettes de fonctionnement	
			180 919,00 €	
INVESTISSEMENT				
Dépenses			Recettes	
27 - 276341/01	Autres créances - Remboursement prêt commun.	1 130,00 €	023/01	Virement de la Section de Fonctionnement
27 - 27638/831	Autres créances - Avances budgets annexes	8 220,00 €	024 - 01	Cession
77 - 32638/811	Autres créances - Avances budgets annexes	11 360,00 €	458304/50/A 26/FR	Opération sous mandat - Aide fonctionnement F
21 - 2133/35/TOUR/Palais	Matériel de bureau et informatique (APCP)	13 950,00 €		
21 - 2135/35/TOUR/Palais	Agencements des construct. (APCP)	1 010,00 €		
21 - 2061/35/TOUR/Palais	Logiciels (APCP)	17 000,00 €		
264 - 2046/31	Attributions de compensation	2 100,00 €		
20 - 2051/30/INFR	Licences et logiciels (APCP)	3 000,00 €		
21 - 2183/20/INFR	Matériel de bureau et informatique (APCP)	8 000,00 €		
21 - 21571/812/OM	Matériel roulant	208 000,00 €		
458104/51/27/FR	Opération sous mandat - Aide fonctionnement F	10 750,00 €		
Total dépenses d'investissement		358 770,00 €	Total recettes d'investissement	
			224 165,00 €	

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Elle consiste à régulariser des inscriptions budgétaires concernant le remboursement du capital d'un emprunt (+ 270 €)

BUDGET ASSAINISSEMENT - DM N° 03 / 2020				
FONCTIONNEMENT				
Dépenses			Recettes	
023/01	Virement à la Section d'investissement			
Total dépenses de fonctionnement		- €	Total recettes de fonctionnement	
			- €	
INVESTISSEMENT				
Dépenses			Recettes	
16 - 1641/COL	Emprunt - Rbt capital	270,00 €	021/01	Virement de la Section de Fonctionnement
23 - 238/COL	Avances à versées sur travaux	270,00 €		
Total dépenses d'investissement		- €	Total recettes d'investissement	
			- €	

BUDGET GÉMAPI

Il s'agit de constater le versement d'une avance remboursable du Budget Général (+ 8 000 €) et diminuer le versement d'une subvention à recevoir (- 8 000 €).

BUDGET GÉMAPI - DM N° 03 / 2020				
FONCTIONNEMENT				
Dépenses			Recettes	
023/01	Virement à la Section d'investissement	- €		
Total dépenses de fonctionnement		- €	Total recettes de fonctionnement	
- €				
INVESTISSEMENT				
Dépenses			Recettes	
			021/01	Virement de la Section de Fonctionnement
			11-1328/831/GEMA	Subventions d'équipement
			11-16875/831/GEMA	Avances remboursables du BG
Total dépenses d'investissement		- €	Total recettes d'investissement	
- €				

BUDGET SPANC

Elle consiste à régulariser les inscriptions budgétaires des comptes sous mandat pour la réhabilitation des ANC 2018 (+ 17 000 €) et, pour la réhabilitation des ANC 2020 (- 11 860 €).

Il s'agit aussi d'annuler le versement d'une avance remboursable du Budget Général (- 11 860 €).

BUDGET SPANC - DM N° 03 / 2020				
FONCTIONNEMENT				
Dépenses			Recettes	
023/01	Virement à la Section d'investissement			
Total dépenses de fonctionnement		- €	Total recettes de fonctionnement	
- €				
INVESTISSEMENT				
Dépenses			Recettes	
			021/01	Virement de la Section de Fonctionnement
4581005/ANC	Cpte sous mandat - Réhabilitation ANC 2018	17 000,00 €	4582005/ANC	Cpte sous mandat - Réhabilitation ANC 2018
4581007/ANC	Cpte sous mandat - Réhabilitation ANC 2020	- 11 860,00 €	16 - 16875/AN	Avances remboursables du BG
Total dépenses d'investissement		5 140,00 €	Total recettes d'investissement	
5 140,00 €				

BUDGET LOTISSEMENT VAL DE LOIRE

Il s'agit de constater la cession d'un terrain, et la facturation aux acquéreurs des frais de géomètre, et de régulariser les variations de stocks.

BUDGET LOTISSEMENT VAL DE LOIRE - DM N° 03 / 2020					
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011 - 605/824	Travaux de voirie et réseau divers	41 000,00 €	043 - 71355/824	Constatation Stock Fin 2020 - Travaux	41 000,00 €
042 - 71355/824	Variation des stocks - Déstockage (Cession)	41 000,00 €	70 - 7013/824	Cession terrains aménagés	41 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement		82 000,00 €	Total recettes de fonctionnement		82 000,00 €
- €					
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
040 - 3555/824	Constatation Stock Fin 2020 - Travaux	41 000,00 €	040 - 3555/824	Variation des stocks : Déstockage	-41 000,00 €
Total dépenses d'investissement		41 000,00 €	Total recettes d'investissement		-41 000,00 €
- €					

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- ADOpte cette Décision Modificative dont les tableaux sont joints à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 54
 Présents : 40
 Pouvoirs : 8
 Votants : 48
 Pour : 48
 Abstention : 0
 Contre : 0



Pour extrait conforme
 Le Président,

UNANIMITÉ



Séance plénière du 17 décembre 2020,

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER– Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Hicham BOUJLILAT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
Mme Carole TABBAGH-GRUAU à M. Yannis BONNET
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Raymond LE VAN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/06

Créances éteintes et Admission en Non-Valeur 2020

Le Comptable Public de la Trésorerie de Cosne, en charge du recouvrement des titres de recettes a fait parvenir à la Communauté de Communes Cœur de Loire la liste des admissions en non-valeur ainsi que les dossiers de surendettement à passer en perte irrécouvrable.

Les créances éteintes s'imposent à la Collectivité suite à une procédure de surendettement, lorsque plus aucune action de recouvrement n'est possible.

L'admission en non-valeur est une mesure d'apurement comptable qui consiste à abandonner les créances qui se révèlent irrécouvrables malgré les poursuites et les actions engagées. Leur recouvrement peut être repris à tout moment si un élément nouveau sur la situation du débiteur est ajouté au dossier.

- L'extinction des créances pour un montant de 515,15 €

Année de facturation	Service	Nombre de titre	Montant
2017	Service Petite Enfance	1	96,25 €
2013	Restauration Scolaire	8	418,90 €

- L'admission en non-valeur pour un montant total de 2 419,13 € € pour le Budget Général, 290,71 € pour le Budget Spanc et, 1 525,17 € pour le Budget Assainissement.

Budget	Année de fact.	Service	Nb redevables	Nb de titre	Montant
BG	2017 à 2018	Portage	3	6	636,40 €
BG	2016	Déchetterie	1	1	420,00 €
BG	2017 à 2018	Médiathèque	4	5	221,17 €
BG	2013 à 2019	Rest. scolaire	6	26	1 141,56 €
Spanc	2015 à 2018	Diagnostics	5	5	290,71 €
Assainiss.	2012 à 2019		17	40	1 525,17 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADMET** ces créances en « Créances éteintes » : Un mandat sur le compte 6542 à hauteur de 515,15 € sera émis sur le Budget Principal.

- **ADMET** ces créances en « Admissions en non-valeur » : Un mandat sur le compte 6541 à hauteur de 2 419,13 € sera émis sur le Budget Principal, 290,71 € sur le Budget Spanc et 1 525,17 € sur le budget Assainissement collectif.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 40
Pouvoirs : 8
Votants : 48
Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITE



Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du **17 décembre 2020**,

L'an deux mille vingt, le **dix-sept** du mois de **décembre** à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCROT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET - FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
Mme Carole TABBAGH-GRUAU à M. Yannis BONNET
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Raymond LE VAN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/07

Exercice 2021 - Engagement et Liquidation de dépenses avant le vote du Budget

Dans l'attente du vote du Budget Primitif, pour permettre aux collectivités de continuer à fonctionner, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit les dispositions suivantes :

• Pour la section de fonctionnement :

Le Président peut mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des inscriptions de l'année précédente.

Cette disposition s'applique tant pour le Budget Principal que pour les budgets annexes : Service public d'assainissement non collectif (SPANC), Assainissement Collectif, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GÉMAPI), Réseau d'initiative publique (RIP) et Lotissement (Pour les budgets lotissement, les dépenses sont affectées en section de fonctionnement puis intégrées en investissement par réalisation d'écritures d'ordre).

• Pour la section d'investissement :

Le Président peut mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programmes, dans la limite des Crédits de Paiements prévus pour l'exercice concerné, soit 2021.

Les tableaux des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (APCP) et des Autorisations d'Engagements et Crédits de Paiements (AEPCP) sont joints à la présente délibération.

Il est aussi en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour des dépenses « nouvelles », l'exécutif peut, sur autorisation de son Assemblée, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts l'exercice précédent.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président, à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement (Hors APCP et remboursement de la dette) dans les limites suivantes :

BUDGET GÉNÉRAL				
Chapitre	Budget	A déduire APCP	Total Budget 2020	Limite 1/4
	BP + DM (hors report)		BP + DM - APCP	
20 - Immobilisations incorporelles	354 035,00 €	276 035,00 €	78 000,00 €	19 500,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	427 303,00 €	215 422,00 €	211 881,00 €	52 970,15 €
21 - Immobilisations corporelles	825 954,00 €	348 747,00 €	477 207,00 €	119 301,75 €
23 - Immobilisations en cours	339 526,00 €	336 408,00 €	3 120,00 €	790,00 €
27 - Autres immobilisations financières	193 080,00 €	270 000,00 €	123 080,00 €	30 770,00 €
458101 - Opérations sous mandat - Aide immobilière aux entreprises	88 110,00 €	- €	88 110,00 €	22 027,50 €
458102 - Opérations sous mandat - Subvention communes fonds CEE	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	2 500,00 €
458103 - Opérations sous mandat - Subvention Fonds Régional des Territoires	88 822,00 €	- €	88 822,00 €	22 205,50 €
Total	2 526 832,00 €	1 446 612,00 €	1 080 220,00 €	270 055,00 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 058-200067916-20201217-2020_17_12_07-DE

BUDGET ASSAINISSEMENT				
Chapitre	Budget	A déduire APCP	Total Budget 2020	Limite 1/4
	BP + DM (hors report)		BP + DM - APCP	
20 - Immobilisations incorporelles	14 700,00 €	- €	14 700,00 €	1 175,00 €
23 - Immobilisations en cours	538 755,77 €	- €	538 755,77 €	134 688,94 €
4581003 - Opérations sous mandat - Mise en conformité branchements collectifs	55 000,00 €	- €	55 000,00 €	13 750,00 €
Total	610 455,77 €	- €	610 455,77 €	152 613,94 €

BUDGET SPANC				
Chapitre	Budget	A déduire APCP	Total Budget 2020	Limite 1/4
	BP + DM (hors report)		BP + DM - APCP	
4581002 - Opérations sous mandat - ANC 2ème tranche 2017	5 100,00 €	- €	5 100,00 €	1 275,00 €
4581003 - Opérations sous mandat - Année 2018	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	2 500,00 €
4581006 - Opérations sous mandat - Année 2019	24 000,00 €	- €	24 000,00 €	6 000,00 €
4581007 - Opérations sous mandat - ANC 3ème tranche	76 500,00 €	- €	76 500,00 €	19 125,00 €
Total	115 600,00 €	- €	115 600,00 €	28 900,00 €

BUDGET GEMAPI				
Chapitre	Budget	A déduire APCP	Total Budget 2020	Limite 1/4
	BP + DM (hors report)		BP + DM - APCP	
20 - Immobilisations incorporelles	1 750,00 €	- €	1 750,00 €	340,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	72 000,00 €	- €	72 000,00 €	18 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	482 500,00 €	482 500,00 €	- €	- €
Total	558 250,00 €	482 500,00 €	75 750,00 €	18 340,00 €

BUDGET RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE				
Chapitre	Budget	A déduire APCP	Total Budget 2020	Limite 1/4
	BP + DM (hors report)		BP + DM - APCP	
21 - Immobilisations corporelles	94 000,00 €	- €	94 000,00 €	23 500,00 €
Total	94 000,00 €	- €	94 000,00 €	23 500,00 €

Nombre de conseillers : 54

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Votants : 49

Pour : 49

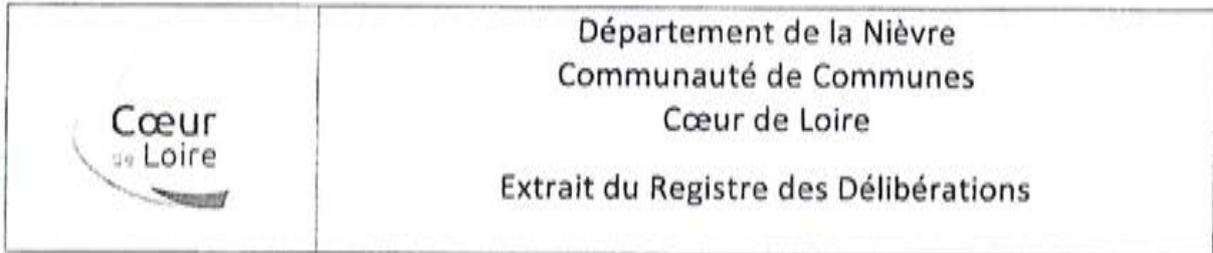
Abstention : 0

Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du **17 décembre 2020**,

L'an deux mille vingt, le **dix-sept** du mois de **décembre** à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET -FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Raymond LE VAN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/08

Exercice 2021 - Subventions aux associations - Versements d'acomptes

Le Budget Primitif 2021 devrait être voté dans le courant du mois d'avril 2021.

Cette date pourrait occasionner des difficultés de trésorerie aux principales associations habituellement subventionnées par la Communauté de Communes.

Afin de permettre aux associations le paiement de leurs charges fixes, il vous est proposé d'autoriser le versement d'un acompte sur subventions (30 % de la subvention de 2020), selon le tableau ci-dessous :

Associations	Subventions 2020	Acomptes avant vote du BP 2021
Association Nohain Atelier Théâtre	13 650,00 €	4 095,00 €
FRAMAA - Musée de St-Loup	39 000,00 €	11 700,00 €
Moulin de Maupertuis	38 000,00 €	11 400,00 €
Centre Social Cosne	158 455,00 €	47 536,00 €
Centre Social Donzy	17 234,00 €	5 170,00 €
Centre Social Pouilly	24 837,00 €	7 451,00 €
EPIC – Office du Tourisme	270 000,00 €	81 000,00 €

Le montant des acomptes pouvant être versé avant le vote du budget 2021 ne définit pas le niveau final de subvention qui sera octroyée en 2021.

Le versement de l'acompte sera effectué au vu de la demande écrite de l'association.

Ces sommes seront inscrites au BP 2021.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

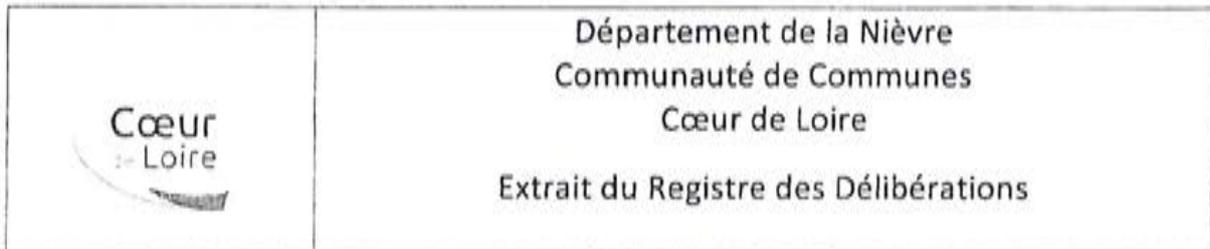
- **PROCEDE** aux versements d'acomptes sur subventions aux associations ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes afférents.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 42
Pouvoirs : 7
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du **17 décembre 2020**,

L'an deux mille vingt, le **dix-sept** du mois de **décembre** à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET -FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Raymond LE VAN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/09

Exercice 2020 - Versement d'avance aux Budgets Annexes

La Communauté de Communes dispose d'un Budget Principal, et de 8 Budgets annexes.

Cette année, le Budget Principal devrait se solder par un excédent qui permettrait de couvrir le besoin de financement des budgets annexes.

Les inscriptions budgétaires pour couvrir le besoin de financement des budgets annexes avaient été prévues au Budget Primitif 2020 ou en Décision modificative.

Fin 2020, compte tenu des dépenses et des recettes réalisées et des opérations restant à réaliser (Prestations de service, facturation, subventions à recevoir, refacturations des charges de personnels du Budget Général), les avances récupérables à verser aux budgets annexes ont été revalorisées :

Budget	Inscription avance au BP ou DM	Estimation de l'avance à verser
Assainissement Collectif	0,00 €	0,00 €
Service Public d'Assainissement Non Collectif	11 860,00 €	0,00 €
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	0,00 €	8 000,00 €
Lotissements	0,00 €	0,00 €
Réseau d'Initiative Publique	28 450,00 €	28 450,00 €

Le montant des avances réellement versées, sera communiqué lors d'un prochain Conseil.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

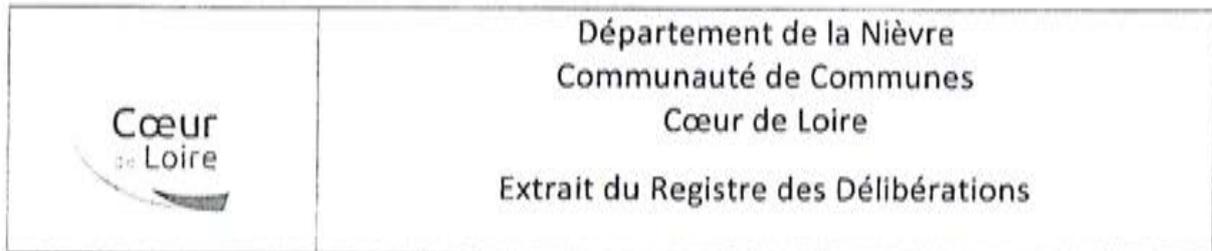
- **AUTORISE** le versement d'une avance d'environ :
8 000,00 € au Budget Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI)
28 450,00 € au Budget Réseau d'Initiative Publique (RIP)

Nombre de conseillers : 54
Présents : 42
Pouvoirs : 7
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du **17 décembre 2020**,

L'an deux mille vingt, le **dix-sept** du mois de **décembre** à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danièle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILLOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET -FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Raymond LE VAN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/10

Exercice 2021 - Tarifs des services communautaires

Chaque année, le Conseil Communautaire se prononce sur les tarifs applicables à l'ensemble des services communautaires.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

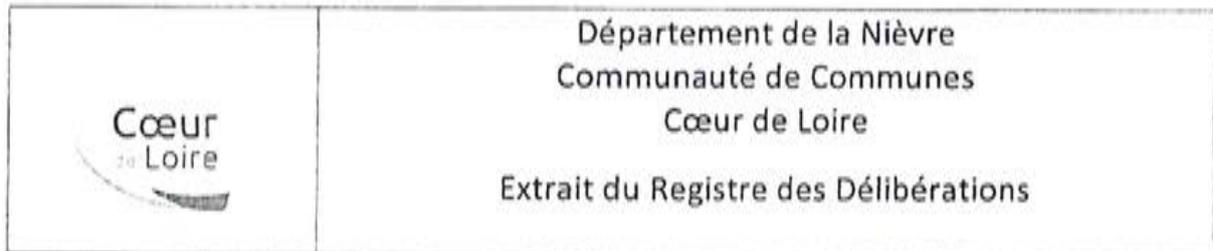
- **FIXE** les tarifs pour l'année 2021 comme indiqués dans le registre ci-joint.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 42
Pouvoirs : 7
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du 17 décembre 2020,

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danièle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET -FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Raymond LE VAN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/11

Précisions d'emplois pour différents postes permanents

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3-3/2° et 34 ;
Vu le tableau des effectifs ;
Vu l'avis du Comité Technique ;
Considérant que la loi de transformation de la fonction publique permet de recruter des agents de toute catégorie sur le fondement de l'article 3-3/2°
Considérant les fortes difficultés de recrutement des agents de la filière médico-sociale pour les postes permanents de la Crèche en raison de la pénurie de tel profil sur le marché du travail du secteur public ;
Considérant que les autres postes cités dans la présente délibération nécessitent une particulière technicité avec une expertise environnementale ainsi que pour les postes de Responsable une expérience certaine en encadrement rendant les recrutements difficiles

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

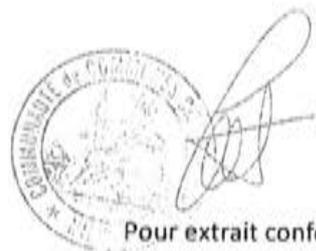
- **PRECISE** que les emplois cités ci-après seront pourvus par des agents titulaires et le cas échéant par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3/2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Les emplois visés sont :

- Les emplois permanents de la crèche pourvus par des agents de la filière médico-sociale soit : les auxiliaires de puériculture, les Educatrices de Jeunes Enfants, la Directrice de la crèche (Cadre d'emploi des Puéricultrices)
 - Le Technicien Rivière (Cadre d'emploi des Techniciens)
 - Le Chargé de mission Prévention des déchets (Cadre d'emploi des Techniciens)
 - L'animateur du Contrat Rivière (Cadre d'emploi des Techniciens)
 - Le Responsable du Service de l'éducation à l'environnement (Cadre d'emploi des rédacteurs)
 - Le Responsable de secteur à la médiathèque (cadre d'emploi des rédacteurs)
 - Le Chef de production à la Cuisine Centrale (Cadre d'emploi des agents de maitrise)
 - Le Responsable des bâtiments (Cadre d'emploi des techniciens)
- **PRECISE** que la rémunération afférente à ces emplois sera fixée en référence du grade de recrutement du cadre d'emploi cité ;
 - **PRECISE** que la rémunération suivra l'évolution du traitement indiciaire des fonctionnaires.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 42
Pouvoirs : 7
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme
Le Président,



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 17 décembre 2020,

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU, - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET -FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT
Mme Martine LÉROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Raymond LE VAN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/12

Autorisation de signature du Président pour la convention de mise à disposition d'un agent d'entretien avec la Mairie de Pouilly-sur-Loire

Vu les statuts de la Communauté de Communes Cœur de Loire ;
Vu le transfert de compétences au 1^{er} janvier 2018 ;
Vu le besoin d'entretien au Pavillon du Milieu de Loire fixé à 4h30 hebdomadaires ;
Considérant qu'il convient de fixer les modalités de la mise à disposition d'un agent d'entretien au Pavillon du Milieu de Loire, avec la mairie de Pouilly-sur-Loire ;

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

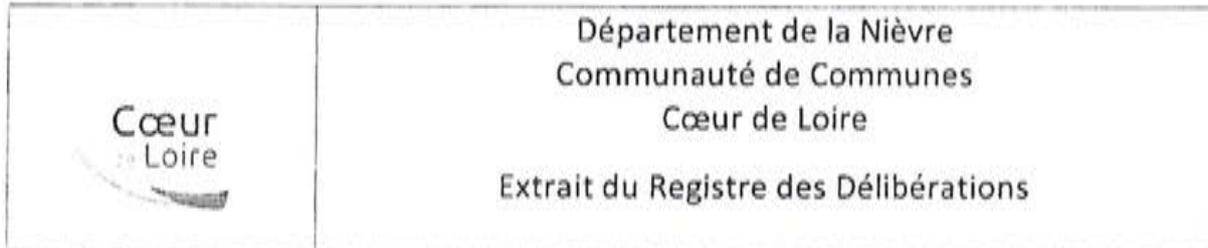
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent d'entretien avec la Mairie de Pouilly-sur-Loire.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 42
Pouvoirs : 7
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du **17 décembre 2020**,

L'an deux mille vingt, le **dix-sept** du mois de **décembre** à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danièle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET - FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Raymond LE VAN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/13

Désignation des représentants de la Communauté de Communes Cœur de Loire au Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) Val de Loire Nivernais – Modification

Lors du conseil communautaire du 29 juillet 2020, ont été désignés les représentants de la Communauté de Communes Cœur de Loire au Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) Val de Loire Nivernais.

Les représentants désignés étaient les suivants :

<u>Délégués Titulaires :</u>	<u>Délégués Suppléants :</u>
<ul style="list-style-type: none">- Frédéric AUCOUTURIER- Michel BARRIERE- Patrick BONDEUX- Hicham BOUJILAT- Sylvain COINTAT- Françoise CROTTET FIGEAT- Daniel GILLONNIER- Philippe HOMAGE- Yves RAVET	<ul style="list-style-type: none">- Pascal KNOPP- Raymond LE VAN- Marie-France LURIER- Patrick RAPEAU- Jacky SCHOLLER

Suite au décès d'un représentant, il convient d'en désigner un nouveau.

Sont candidats :

- Titulaire : M. Raymond LE VAN
- Suppléant : Mme Maryline DEGANO GABEZ

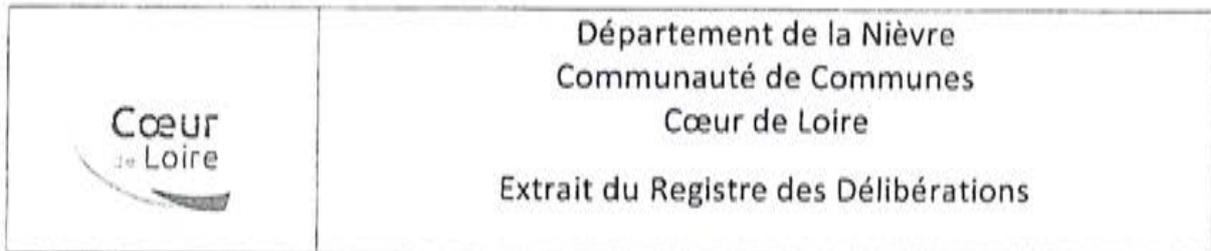
M. LE VAN et Mme DEGANO GABEZ ayant obtenu la majorité absolue sont désignés comme membres titulaire et suppléant au Pôle d'Équilibre Territorial Rural Val de Loire Nivernais.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 42
Pouvoirs : 7
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du **17 décembre 2020**,

L'an deux mille vingt, le **dix-sept** du mois de **décembre** à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET -FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Raymond LE VAN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/14

Demande de subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique

M. Hicham BOUJILAT ne prend pas part au vote.

La Communauté de Communes envisage l'acquisition de vélos à assistance électrique. Ce parc de vélos sera mis à disposition de l'office de tourisme qui en assurera la location auprès des locaux et des visiteurs.

Deux points de location seront mis en place sur les communes de Cosne-Cours-sur-Loire et de Pouilly-sur-Loire. La location sera proposée sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Région Bourgogne Franche-Comté.

A cet effet, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Achat de vélos et petits matériels	30 000,00 €	Conseil Régional BFC	9 000,00 €	30 %
		DSIL	15 000,00 €	50 %
		Autofinancement	6 000,00 €	20 %
TOTAL HT	30 000,00 €	TOTAL HT	30 000,00 €	100 %

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

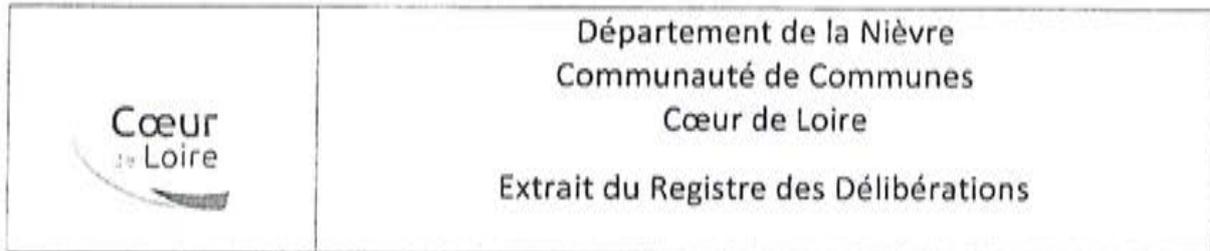
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel pour l'opération d'acquisition de vélos à assistance électrique ;
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- **SOLLICITE** une demande de subvention au titre de la DSIL ;
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 42
Pouvoirs : 7
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITE



Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du **17 décembre 2020**,

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJILILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TÁBBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET - FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Raymond LE VAN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/15

Solution numérique pour le commerce - Demande de subventions auprès de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires subventionne la mise en service d'une solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité du centre-ville, à hauteur de 20 000 € TTC (dans la limite de 80% du montant TTC de la dépense). Cette subvention est versée en une seule fois et est non renouvelable.

La Communauté de Communes Cœur de Loire, en tant que signataire de la convention Action Cœur de Ville, peut en être la bénéficiaire tout comme la Ville ou encore les opérateurs commerciaux quand ils existent sur le territoire.

Aussi, il est proposé de déposer une demande de subvention pour l'animation de la plateforme de marché local et du chèque cadeau local de la plateforme de marché local « achetezencoeurdeloire », pour la première année de fonctionnement.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

descriptif	montant en € TTC	descriptif	montant en € TTC	montant en %
charges salariales	50 000,00 €	leader	48 600,00 €	55,31 %
formations	3 000,00 €	Banque des territoires	20 000,00 €	24,69 %
animations/evenements	10 000,00 €	CC Cœur de Loire	16 200,00 €	20 %
outils de communication	18 000,00 €			
Total	81 000,00 €		81 000,00 €	100 %

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

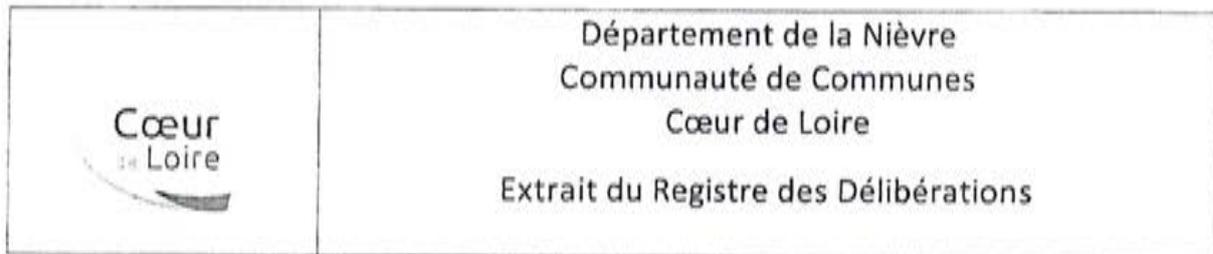
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la Banque des Territoires pour ce projet ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 42
Pouvoirs : 7
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du **17 décembre 2020**,

L'an deux mille vingt, le **dix-sept** du mois de **décembre** à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER– Mme Danièle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET -FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RÉNAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Raymond LE VAN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

2020/17-12/16

Avenant n°1 à la « Convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la Communauté de Communes Cœur de Loire pour le Fonds Régional des Territoires »

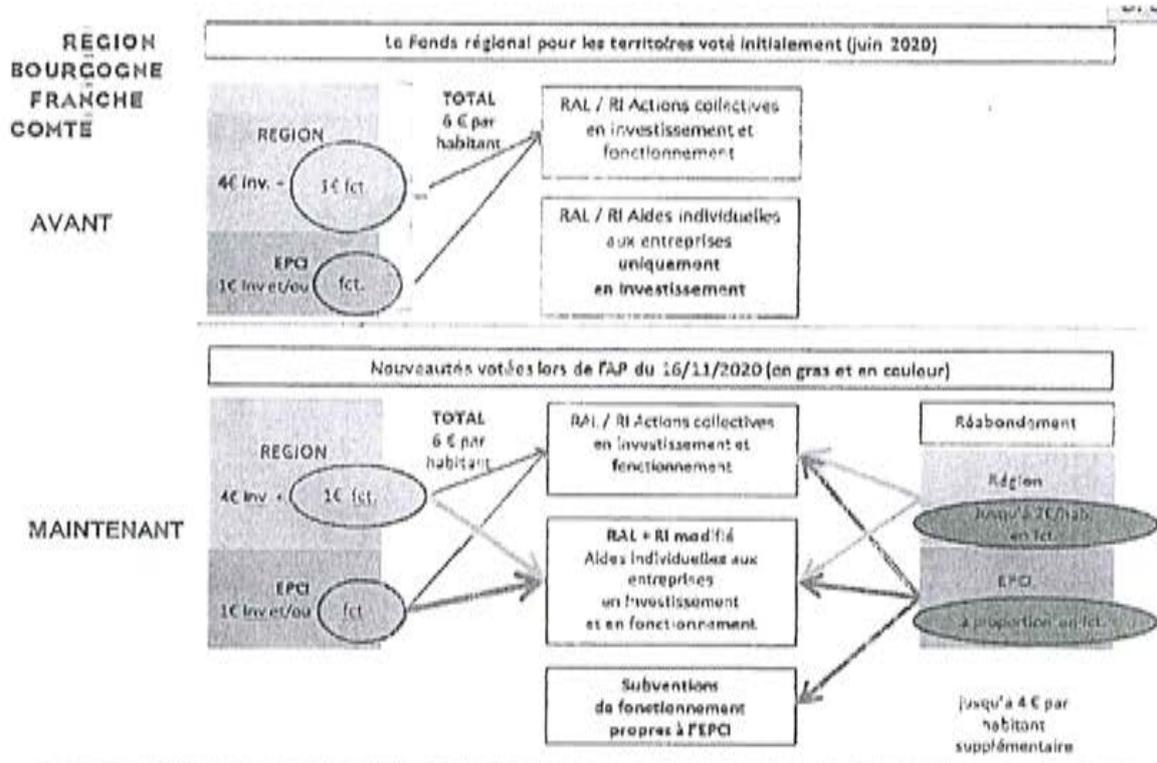
Une convention de délégation d'octroi des aides a été conclue entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de Communes Cœur de Loire pour la mise en place du Fonds Régional des Territoires.

Compte-tenu de l'évolution du contexte sanitaire et de la période de confinement qui s'en est suivie, il est proposé en complément de la subvention accordée sur les dépenses d'investissement des entreprises, de soutenir la trésorerie des entreprises impactées par la covid-19.

Aussi, le présent avenant a pour objet :

- de modifier la convention et en particulier ses modalités d'application par la participation de la Région et de l'EPCI à une aide à la trésorerie des entreprises ;
- d'abonder le Fonds régional des territoires par une enveloppe complémentaire de la Région et de l'EPCI.

Le schéma ci-dessous indique les évolutions du FRT :



Considérant que le Pacte Régional prendra fin le 31/12/2021, un bilan intermédiaire sera présenté aux membres du conseil communautaire en mars 2021 ainsi qu'un bilan final en juin 2022.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

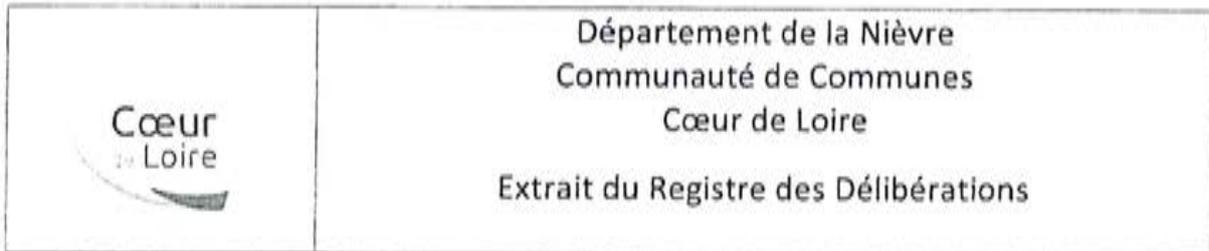
- **APPROUVE** le soutien à la trésorerie des entreprises ;
- **APPROUVE** l'abondement du FRT par une enveloppe complémentaire de la Communauté de Communes Cœur de Loire à hauteur de 2 € par habitant ;
- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur du Fonds Régional des Territoires – volet entreprise, de la Communauté de Communes Cœur de Loire en y intégrant le soutien à la trésorerie des entreprises ;
- **AUTORISE** sa mise en œuvre immédiate ;
- **DONNE DELEGATION** à Monsieur le Président ou à son représentant, pour attribuer les aides directes selon l'avis de la commission développement économique ;
- **DONNE DELEGATION** à Monsieur le Président ou à son représentant, pour modifier le règlement par simple avenant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 42
Pouvoirs : 7
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du 17 décembre 2020,

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET -FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Raymond LE VAN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/17

Signature de l'avenant n°2 – Contrat Cadre de Partenariat 2018-2020

Dans le cadre du Contrat Cadre de Partenariat 2018-2020, signé entre la Communauté de Communes Cœur de Loire et le Conseil Départemental de la Nièvre en date du 26 mars 2019, il est proposé d'approuver les nouveaux termes du projet d'avenant n°2.

Le projet avait été soumis au Conseil Communautaire du 05 novembre 2020. La modification apportée concerne le budget prévisionnel et le montant du fonds territorial mobilisé pour l'action portée par l'association de Promotion du site du Moulin de Maupertuis.

Pour rappel, cet avenant a pour objet de valider la programmation des opérations, soit 6 opérations d'opérationnalité de niveau deux.

Il est proposé de modifier le projet d'avenant n° 2 du Contrat Cadre de Partenariat, de la manière suivante :

Axe stratégique concerné	Intitulé de l'opération	Année réalisation	Maîtrise d'Ouvrage	Budget prévisionnel	Montant du Fonds Territorial mobilisé et Taux d'intervention	
Un territoire accueillant qui affirme une nouvelle dynamique économique	Evolution du site de la Tour du Pouilly-Fumé	2020-2021	Communauté de Communes Cœur de Loire	47 583.95	26 846.14	56.42%
	Rénovation du site du Moulin de Maupertuis	2020-2021	Association de Promotion du site du Moulin de Maupertuis	34 062.29 €	21 802.00	64.01%
	Aménagement de l'accueil touristique	2020-2021	Communauté de communes Cœur de Loire	80 440.00	36 373.99	45.22%
	Construction d'une cantine scolaire	2020-2021	Commune de Pouilly-sur-Loire	225 667.50	67 700.25	30.00%
Un territoire de référence en matière d'énergie positive et de préservation de l'environnement	Réhabilitation thermique d'un logement communal	2020-2021	Commune de Bulcy	57 873.28	28 936.64	50.00%
	Réhabilitation thermique d'un logement communal	2020	Commune de Couloutre	135 402.21	8 277.00	6.11%

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

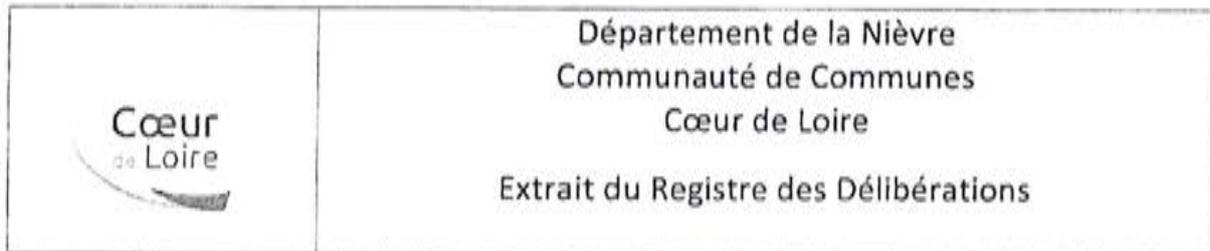
- **RAPPORTE** la délibération du 05 novembre 2020 concernant l'avenant n°2 du Contrat Cadre de Partenariat ;
- **APPROUVE** les nouveaux termes du projet d'avenant n°2 au contrat cadre de partenariat de la Communauté de Communes Cœur de Loire 2018-2020 ;
- **APPROUVE** la programmation de l'avenant n°2, ainsi que les montants du fonds territorial mobilisé pour chacune des opérations ;
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant et toute pièce nécessaire à son exécution.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 42
Pouvoirs : 7
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITE



Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du 17 décembre 2020,

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET -FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Raymond LE VAN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/18

Priorisation du plan de croissance tourisme

La Communauté de Communes Cœur de Loire a missionné en 2019, l'agence de développement touristique de la Nièvre, afin de l'accompagner dans l'élaboration de son plan croissance tourisme.

A la suite d'un diagnostic à 360°, la stratégie définie est la suivante « Vers une destination structurée et qualifiée en capitalisant sur la Loire, les vignobles, l'itinérance et son patrimoine naturel et bâti ».

Pour mettre en œuvre cette stratégie ce sont 4 défis que le territoire doit relever :

Défi 1 : Devenir une vitrine de la Loire Nivernaise

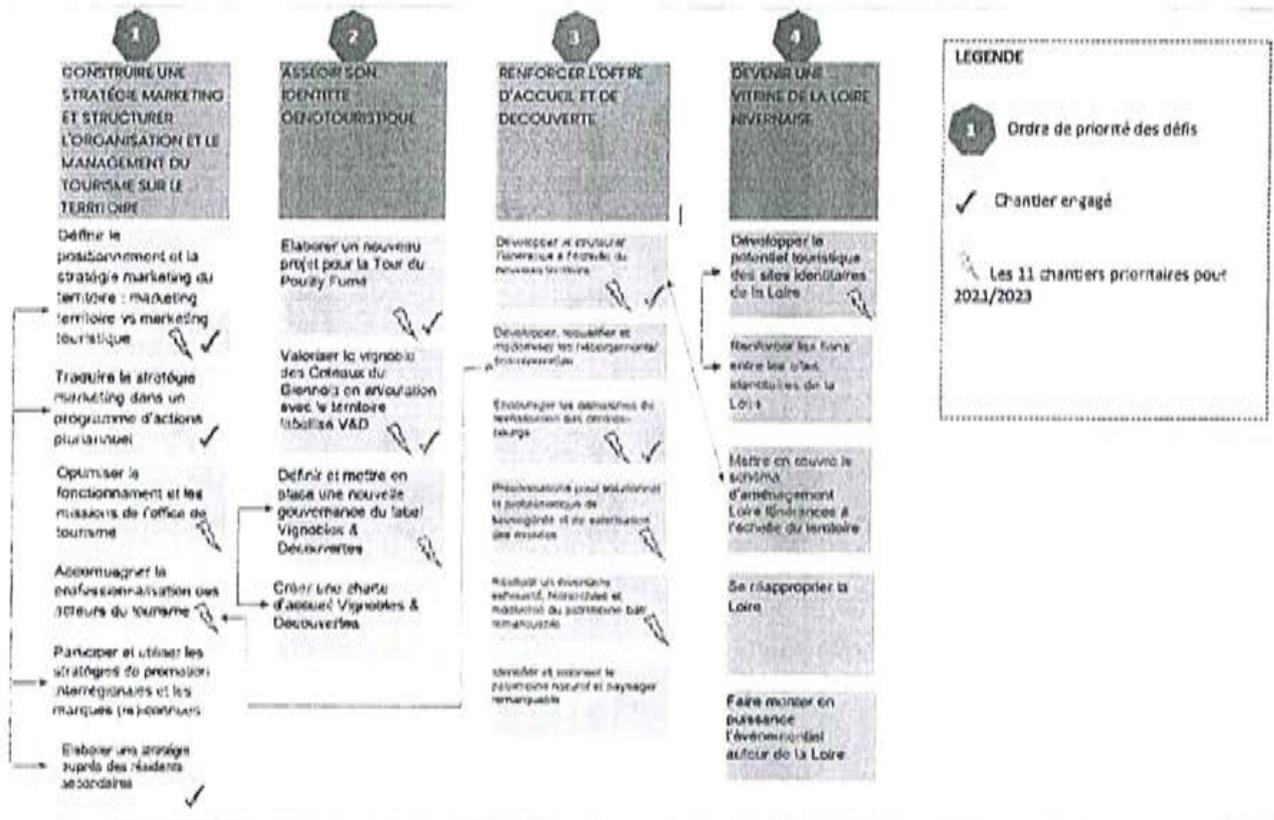
Défi 2 : Asseoir son identité oenotouristique

Défi 3 : Renforcer l'offre d'accueil et de découverte

Défi 4 : Construire une stratégie marketing et structurer l'organisation et le management du tourisme sur le territoire

Ces 4 défis se déclinent en 21 chantiers opérationnels. Cette stratégie constitue la feuille de route pour les années à venir. Ce sont 11 chantiers qui ont été identifiés comme prioritaires pour 2021-2023, dont certains ont déjà été engagés :

- Définir le positionnement et la stratégie marketing du territoire
- Traduire la stratégie marketing dans un programme d'actions pluriannuel
- Optimiser le fonctionnement et les missions de l'office de tourisme
- Accompagner la professionnalisation des acteurs du tourisme
- Elaborer un nouveau projet pour la Tour du Pouilly Fumé
- Valoriser le Vignoble des Coteaux du Giennois avec le territoire labellisé Vignobles et Découvertes
- Développer et structurer l'itinérance à l'échelle du nouveau territoire
- Encourager la démarche de revitalisation des centres-bourgs
- Préconisations pour solutionner la problématique de sauvegarde et de valorisation des musées
- Réaliser un inventaire exhaustif, hiérarchisé et médiatisé du patrimoine bâti remarquable
- Développer le potentiel des sites identitaires de la Loire



Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

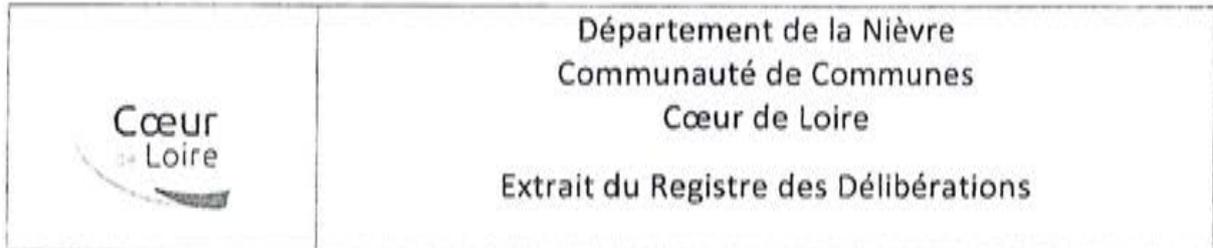
- **APPROUVE** le plan de croissance tourisme et les quatre défis à relever ;
- **VALIDE** la priorisation des chantiers proposée ;
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 54
 Présents : 42
 Pouvoirs : 7
 Votants : 49
 Pour : 49
 Abstention : 0
 Contre : 0

UNANIMITE



Pour extrait conforme
 Le Président,



Séance plénière du 17 décembre 2020,

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danièle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET -FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Raymond LE VAN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/19

Demande de subvention pour l'élaboration d'une stratégie marketing touristique

Dans le cadre du plan de croissance Tourisme élaboré sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Loire, un des défis à relever vise à construire une stratégie marketing et à structurer l'organisation et le management du tourisme sur le territoire.

En effet, la fusion des intercommunalités, nécessite de repenser la stratégie marketing touristique à l'échelle du nouveau territoire en prenant en compte son nouveau positionnement, les cibles prioritaires et les atouts majeurs de la destination.

Une agence de communication sera missionnée afin d'accompagner la Communauté de Communes dans cette démarche.

Cette étude est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'aide au conseil et aux études touristiques.

A cet effet, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Etude positionnement marketing touristique et déclinaison sur les supports de l'office de tourisme	11 650,00 €	Conseil Régional BFC	5 825,00 €	50%
		Autofinancement	5 825,00 €	50%
TOTAL € HT	11 650,00 €	TOTAL € HT	11 650,00 €	100%

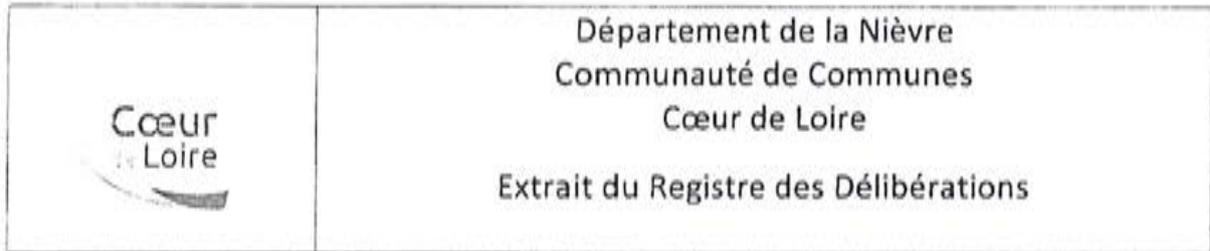
Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de l'étude sur le positionnement marketing touristique du territoire et sa déclinaison sur les supports de l'office de tourisme ;
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'aide au conseil et des études touristiques ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 42
Pouvoirs : 7
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITE


Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du **17 décembre 2020**,

L'an deux mille vingt, le **dix-sept** du mois de **décembre** à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER– Mme Daniëlle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET -FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Raymond LE VAN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/20

Modification du règlement intérieur du réseau des Médiathèques

Par délibération du 15 novembre 2020, le Conseil Communautaire avait adopté une modification du règlement intérieur du réseau des Médiathèques qui régit entre autres le nombre d'emprunt de documents au sein des médiathèques.

Il est proposé de rajouter le prêt des jeux vidéos, fonds nouvellement acquis et d'augmenter le nombre de jeux de société par famille de 1 à 2.

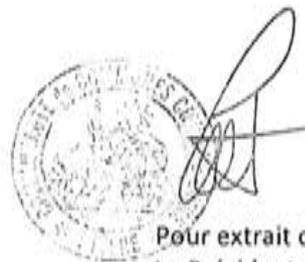
Ceci pour répondre aux besoins du public et à la diversification des documents prêtés.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

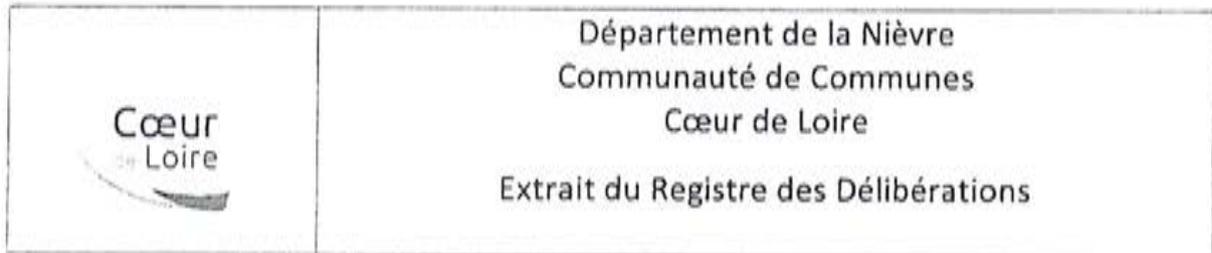
- **ADOpte** le nouveau règlement intérieur du réseau des Médiathèques

Nombre de conseillers : 54
Présents : 42
Pouvoirs : 7
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITE



Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du **17 décembre 2020**,

L'an deux mille vingt, le **dix-sept** du mois de **décembre** à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER– Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILLOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET -FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Raymond LE VAN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/21

Ecole de Musique - Signature d'une Convention avec RESO pour l'année scolaire 2020/2021

Les missions de l'école intercommunale de Musique englobent notamment la sensibilisation au monde sonore dès 5 ans, l'enseignement de la pratique instrumentale et vocale...

L'école fonctionne sur la base d'une convention signée avec RESO (Etablissement Public de Coopération Culturelle de la Nièvre) qui met à disposition des professeurs pour un certain nombre d'heures définies par année scolaire.

L'école de musique compte actuellement 203 élèves et 19 professeurs interviennent pour 186,25 h/an.

Pour l'année scolaire 2020/2021, il est proposé de signer une convention sur la base de 184,25 heures ainsi que l'intervention en crèche d'un enseignant à raison de 2h hebdomadaire en contrepartie d'une participation financière définie en annexe.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

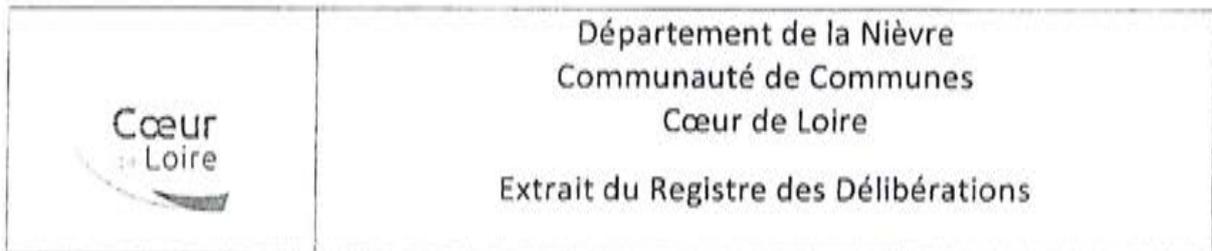
- **AUTORISE** le Président à signer la nouvelle convention avec RESO pour l'année scolaire 2020/2021 ainsi que les actes afférents.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 42
Pouvoirs : 7
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITE



Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du **17 décembre 2020**,

L'an deux mille vingt, le **dix-sept** du mois de **décembre** à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danièle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET -FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Raymond LE VAN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/22

Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse Secteur Pouilly

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre (CAF) participe au financement des services Petite Enfance par le biais de convention d'objectifs et de financement.

La Communauté de Communes Cœur de Loire a été signataire en 2019 du CEJ 2019-2022 conclu avec la Caf de la Nièvre au titre des services enfance-jeunesse du territoire intercommunal, et au titre de la compétence périscolaire avec les Mairies de Donzy, Neuvy-sur Loire, Pouilly sur Loire, La Celle sur Loire, Alligny-Cosne, Saint Père et Pougny.

En 2020, le CEJ du territoire de Pouilly (périmètre de l'ancienne CC Loire et Vignoble) est arrivé à échéance.

Dans l'attente de l'élaboration du Contrat Territorial Global, la Communauté de Communes doit conclure un avenant permettant d'intégrer au CEJ 2019/2022 les actions du territoire de Pouilly soit :

- Le périscolaire sur les jours d'école et mercredis (compétence mairie de Pouilly),
- Le RAM et accueils de loisirs de vacances au titre de la compétence intercommunale.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

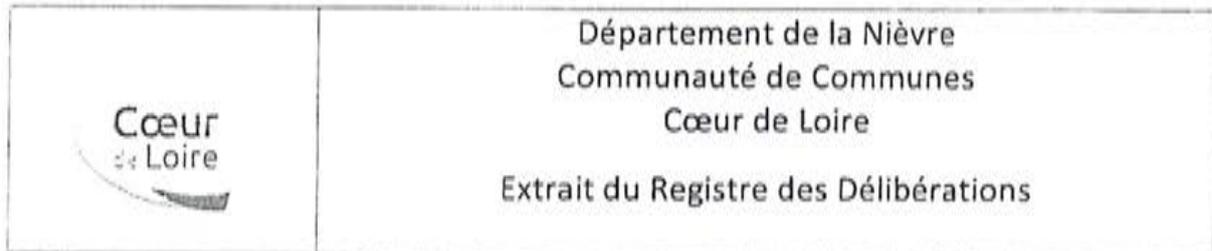
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au CEJ 2019/2022 permettant d'intégrer les actions du territoire de Pouilly et tous les actes afférents.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 42
Pouvoirs : 7
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITE



Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du 17 décembre 2020,

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET -FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Raymond LE VAN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/23

Restauration Scolaire – Convention avec le Conseil Départemental de la Nièvre

Suite à la prise de compétence « restauration scolaire et collective », c'est à la Communauté de Communes Cœur de Loire de signer chaque année scolaire les conventions de restauration scolaire pour la confection des repas qui sont fournis par les collèges de Donzy et Pouilly sur Loire.

Le Conseil Départemental a transmis les projets des 3 conventions quadripartites qui organisent les règles de partenariat entre la Communauté de Communes Cœur de Loire, le Conseil Départemental, le collège de Donzy pour les repas fournis à la Mairie de Donzy, et le collège de Pouilly sur Loire pour les repas fournis pour la Commune de Pouilly sur Loire et le SIRP de Bulcy/Garchy/Mesves sur Loire/Vielmanay.

Ainsi dans le cadre de sa compétence, la Communauté de Communes assure l'achat des repas auprès du collège, sachant que le prix du repas est facturé à 3,25€ l'unité, étant précisé que le Conseil Départemental a décidé de ne pas augmenter le tarif sur 2021.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

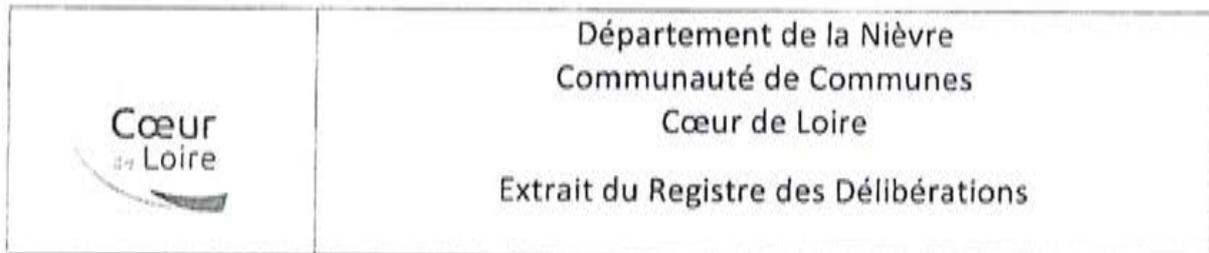
- **AUTORISE** le Président à signer lesdites conventions relatives à la restauration scolaire 2020/2021 et tous les actes afférents

Nombre de conseillers : 54
Présents : 42
Pouvoirs : 7
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITE




Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du 17 décembre 2020,

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET - FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Raymond LE VAN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/24

Appels à Projet Agence de l'Eau Loire Bretagne – Continuité écologique Cosne sur Loire et Neuvy sur Loire

Face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de Covid-19, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne met en place des mesures exceptionnelles mobilisant son 11e programme pour contribuer à la reprise de l'activité et accompagner les maîtres d'ouvrage dans la transition écologique. Elle mobilise 80 millions d'euros pour dynamiser les investissements sur l'eau sous forme d'appels à projets lancés le 15 juillet 2020, avec des taux d'aide majorés et des conditions d'éligibilité allégées :

- Assainissement - Appel à projets pour réduire les rejets d'eaux usées et favoriser l'autosurveillance,
- Eau potable - Appel à projets pour relancer les investissements,
- Continuité écologique - Appel à projets pour la rétablir.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la Communauté de Communes Cœur de Loire peut présenter deux projets dans le cadre de l'appel à projet rétablissement de la continuité écologique :

L'étude pour la restauration de la continuité écologique sur 6 sites basés sur le Nohain à Cosne sur Loire. Le Nohain étant classé en liste 2, la restauration de la continuité écologique sur les ouvrages est une obligation réglementaire. De plus, le plan d'actions pour une politique apaisée de la restauration de la continuité écologique prévoit la priorisation des ouvrages à restaurer.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût estimé étude (2021-2022)	160 000,00 € HT
Coût estimé travaux (2022-2023-2024)	1 000 000,00 € HT
Montant de l'aide (80 %)	928 000,00 €
Reste à charge (20%) CC Cœur de Loire	232 000,00 €

Les travaux de restauration de la continuité écologique à Neuvy sur Loire. Au fil des années, des problèmes d'inondations récurrentes ont été constatés au niveau des habitations localisées en amont direct d'un ouvrage. Ce dernier, propriété du département va être redimensionné. En parallèle, la Communauté de Communes réalisera des travaux pour permettre de rendre le cours d'eau franchissable pour les sédiments et les espèces piscicoles en garantissant ainsi la continuité écologique.

Le plan de financement serait le suivant :

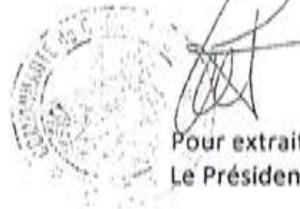
Coût estimé	92 952,00 € HT
Montant de l'aide (80 %)	74 361,60 €
Reste à charge (20%) CC Cœur de Loire	18 590,40 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

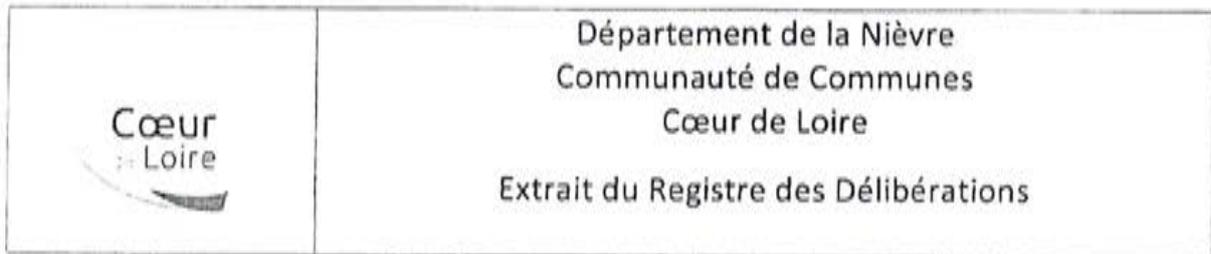
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à répondre à l'appel à projet pour L'étude de la restauration de la continuité écologique sur 6 sites basés sur le Nohain à Cosne sur Loire et les travaux de restauration de la continuité écologique à Neuvy sur Loire ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président, ou son Représentant, pour réaliser la demande et signer les pièces relatives au dossier.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 42
Pouvoirs : 7
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du **17 décembre 2020**,

L'an deux mille vingt, le **dix-sept** du mois de **décembre** à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER– Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET -FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Raymond LE VAN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/25

Appels à Projet Agence de l'Eau Loire Bretagne – Mise en séparatif du réseau d'assainissement de Donzy

Face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de Covid-19, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne met en place des mesures exceptionnelles mobilisant son 11e programme pour contribuer à la reprise de l'activité et accompagner les maîtres d'ouvrage dans la transition écologique. Elle mobilise 80 millions d'euros pour dynamiser les investissements sur l'eau sous forme d'appels à projets lancés le 15 juillet 2020, avec des taux d'aide majorés et des conditions d'éligibilité allégées :

- Assainissement - Appel à projets pour réduire les rejets d'eaux usées et favoriser l'autosurveillance,
- Eau potable - Appel à projets pour relancer les investissements,
- Continuité écologique - Appel à projets pour la rétablir.

Dans le cadre d'un service commun, la Communauté de Communes Cœur de Loire gère l'assainissement collectif sur l'ancien secteur de la Communauté de Communes En Donziais.

Un projet peut être présenté à l'appel à projet Assainissement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Il s'agit de la mise en séparatif de 500 ml de réseau sur la commune de Donzy. Le projet concerne 70 habitations de centre bourg dont 40 actuellement en assainissement non collectif. L'objectif de ces travaux est de réduire les eaux parasites qui arrivent à la station d'épuration et donc d'en améliorer le fonctionnement. La procédure de marché public pourrait être lancée sur le premier trimestre 2021 et les travaux réalisés à l'automne 2021.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût estimé	250 000,00 € HT
Montant de l'aide (50 %)	125 000,00 €
Reste à charge budget Assainissement (50%)	125 000,00 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

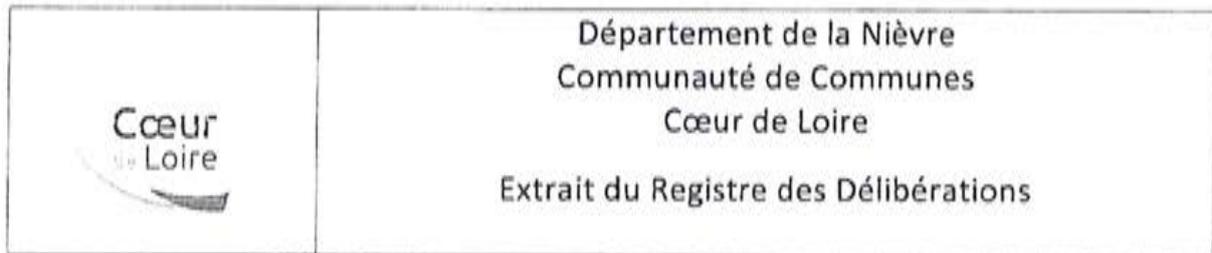
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à répondre à l'appel à projet pour la mise en séparatif du réseau de 500 ml de réseau sur la commune de Donzy ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président, ou son Représentant, pour réaliser la demande et signer les pièces relatives au dossier.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 42
Pouvoirs : 7
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme
Le Président,



Séance plénière du **17 décembre 2020**,

L'an deux mille vingt, le **dix-sept** du mois de **décembre** à **dix-huit heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 11 décembre 2020 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des Fêtes de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER – M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT – Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY – M. Yves RAVET – M. Pascal KNOPP – M. Pascal FASSIER – M. Philippe BOURGEOIS - M. Christian MARTIN – M. Patrick RAPEAU – M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Hicham BOUJILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Maryline DEGANO-GABEZ - M. Thierry DEMAY - Mme Florence GUILLAUME - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - M. Alain PHILY - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN - Mme Françoise CROTTET - FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean FOURNIER - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS – M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Mauricette JOSEPH - M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Raymond LE VAN en remplacement de Mme Sandra TIXIER MAUDRY
Mme Geneviève PARIS en remplacement de M. Philippe HOMAGE

Membres ayant donné pouvoir :

M. Gilbert LIENHARD à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT
Mme Martine LEROY à Mme Corinne COLONEL
M. Michel VENEAU à Mme Pascale QUILLIER
M. Alain DEDISSE à Mme Maryline DEGANO GABEZ
M. Jean-Marc BAUCINO à Mme Françoise PILLARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Raymond LE VAN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2020/17-12/26

Nomination d'un représentant au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL Tri Berry Nivernais

Lors du conseil communautaire du 24 septembre dernier, une délibération pour la nomination des représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL Tri Berry Nivernais a été présentée. M. Michel VENEAU a été désigné.

Après contrôle par le cabinet BRG avocats mandaté par la SPL, il s'avère que la désignation ne concernait que la représentation à l'Assemblée Générale. Aussi, il est nécessaire de compléter la délibération.

Il convient donc de procéder à nouveau à la désignation d'un représentant de la Communauté de Communes Cœur de Loire pour siéger à l'Assemblée Générale de la SPL ainsi qu'au Conseil d'Administration de cette dernière.

Il est procédé à cette désignation par vote à main levée, après accord préalable de l'ensemble du conseil communautaire.

Est candidat : M. Michel VENEAU

Ayant obtenu la majorité absolue, M. Michel VENEAU est désigné pour représenter la Communauté de Communes Cœur de Loire au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SPL Tri Berry Nivernais.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 42
Pouvoirs : 7
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ



Pour extrait conforme
Le Président,